

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 13 décembre 2024

Date de convocation :

09 décembre 2024

Date d'affichage :

09 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

Absents : 5

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames COTREZ Sabrina – HERBIN Melody et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame BAFCOPS Marie-Catherine a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

Monsieur DUROSIER Albert a donné pouvoir à M. ROUSSEL Régis.

Absentes excusées :

Mesdames BRZEZINSKI Régine et CHOQUET Justine.

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le treize Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Monsieur SZATAN Michel est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024/05/05

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Dépenses d'investissement – Autorisation de paiement avant adoption du BP 2025

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD),

Vu le Budget Primitif 2024 de la commune d'Emerchicourt voté lors de la séance du 15 avril 2024,

Vu le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2024 hors remboursement de la dette en capital, s'élevant à 817 539 €,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du Budget Primitif 2025,

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 43 488 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

CHAPITRE	BP 2024 hors RAR	DM 1	Montant à prendre en compte	Crédits maximum ouverts par l'assemblée
21	267 539 €	0	267 539 €	66 884 €
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION		Crédits ouverts par l'assemblée
21	212	Agencement Aménagement de terrains		9 125 €
21	2131	Bâtiments publics		16 500 €
21	2151	Réseaux de voirie		12 676 €
21	2183	Matériel informatique		2 916 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles		2 271 €
TOTAL				43 488 €

Les crédits ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2025 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

